

13 mar 2015 -13:21

Appartient à Conseil des ministres du 13 mars 2015

Montant de l'effet retour suite à la diminution de la TVA sur l'électricité

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant de l'effet retour résultant de la mesure relative à la diminution de la TVA sur l'électricité, pour l'année 2014.

Le Bureau fédéral du Plan a fixé le montant de l'effet retour à 328 millions d'euros pour l'année 2014. Ce montant sera déduit du nouveau financement alternatif, à savoir 0,35% du produit de la taxe sur la valeur ajoutée avec un minimum de 102,3 millions d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>